

ASSISTANT(E) DE VIE

Entreprises privées de services
à la personne



Les assistant(e)s de vie accompagnent des personnes qui ne peuvent plus assumer seules certaines tâches de la vie quotidienne, du fait de leur maladie, leur âge, ou leur handicap.

En fonction des besoins de la personne dépendante et de son niveau d'autonomie, les missions peuvent être très variées (préparation des repas, aide aux soins et à la toilette, tâches administratives, ménage, etc.).

L'assistant(e) de vie accompagne ainsi la personne dans son cadre de vie pour l'aider et la stimuler dans la réalisation des actes quotidiens et maintenir son autonomie dans le cadre d'un projet de vie réalisé par l'entreprise.

Salaire débutant :

1 500 - 1 800 € brut

Domaine d'activité :

L'accompagnement des personnes dépendantes dans les actes essentiels de la vie courante

Autres appellations :

Assistant(e) De Vie aux Familles, Auxiliaire de Vie sociale, Accompagnant de personnes dépendantes ou handicapées, Accompagnant de personnes fragilisées



MISSIONS

Les missions de l'assistant(e) de vie sont très variées et ne laissent pas la place à la routine.

L'assistant(e) de vie doit aider la personne dans ses tâches quotidiennes et lui permettre de continuer à vivre dans son environnement habituel (domicile ou maison de retraite par exemple) et garder ainsi ses repères et ses habitudes de vie.

Il/elle est également amené(e) à :

- entretenir l'appartement ou la chambre de la personne dont il/elle a la charge,
- faire les courses, préparer les repas adaptés à la personne et l'aider à les prendre,
- accompagner la personne dans ses sorties et l'aider à faire sa toilette,
- effectuer des tâches administratives, etc.

Il faut aussi apporter à la personne des éléments de confort (rehaussement/réglage du fauteuil, du lit, ...), vérifier par exemple, si le matériel médical fonctionne. La distraire, l'aider à prendre soin de son apparence (coiffure, choix des vêtements, ...) sont également des missions courantes pour garantir à la personne une vie sociale et relationnelle.

L'assistant(e) de vie a un vrai rôle de lien social, il/elle doit informer les proches et la famille de la personne dépendante ou handicapée du déroulement de la journée, de manière à les rassurer. Ces informations peuvent également être précieuses pour le personnel soignant intervenant auprès d'elle.



COMPÉTENCES

Il faut une bonne forme physique car l'assistant(e) de vie peut être amené(e) à accompagner des personnes invalides, pour les mettre au lit ou les aider à faire leur toilette par exemple.

Il faut aussi une bonne forme psychologique car il n'est pas toujours facile de soutenir une personne dépendante, notamment quand elle traverse des moments difficiles.

Il est indispensable de maîtriser les techniques d'écoute et de relations à la personne, de maîtriser les gestes d'urgence et de secours, d'hygiène et de propreté, et de diététique si la personne bénéficie d'un suivi alimentaire particulier.

S'il faut effectuer des tâches administratives, il peut être demandé de savoir gérer et organiser un budget par exemple et avoir quelques bases de gestion administrative.

Au-delà des compétences techniques, l'aspect humain et relationnel est essentiel. Etre au contact de personnes fragiles nécessite une grande capacité d'écoute et de patience. Il faut savoir comprendre et anticiper les besoins de la personne, stimuler ses capacités quand cela est possible. Il est primordial de respecter la personne et d'entretenir avec elle une relation de confiance.

Pour finir, il faut être ponctuel, organisé, dynamique et savoir faire preuve d'initiatives.



CADRE DE TRAVAIL

Il existe plusieurs façons d'exercer ce métier. De manière autonome au domicile de la personne, ou bien en équipe au sein de structures (EHPAD, foyers d'hébergement, établissements médicaux-sociaux, ...). Dans tous les cas, ce métier permet d'être en contact avec différents acteurs (la famille, le personnel médical voire paramédical).

Les horaires sont adaptés aux besoins de la personne accompagnée, et peuvent être assez souples. Ainsi l'assistant(e) de vie peut travailler à temps partiel ou à temps plein. Les plages horaires peuvent être variables, tôt le matin comme tard le soir.

Empathie, savoir-être et savoir-faire doivent guider l'action de l'assistant(e) de vie qui peut parfois être confronté à des situations de vie « difficiles » liées notamment à la dégradation de l'état de santé de la personne.



FORMATIONS

- Titre professionnel Assistant de Vie aux Familles (ADVF),
- Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP),
- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS),
- Mention Complémentaire Aide à Domicile (MCAD),
- Titre Assistant de Vie Dépendance,
- Agent d'Accompagnement auprès des Personnes Agées et Personnes Dépendantes (AAPAPD).



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Avec de l'expérience et une formation complémentaire, il est possible d'évoluer vers des fonctions d'accompagnement plus spécifiques et de plus grandes responsabilités telles que celles du Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF), de l'aide-soignant.